

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2023

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES
PROFESSIONNELS - (N° 1336)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 624

présenté par
M. Valletoux

ARTICLE 2 UNDECIES

À l'alinéa 1, après le mot :

« publique »

insérer les mots :

« , dans sa rédaction antérieure à l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 précitée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination juridique.